

La lettre d'A.C.E. ARCONCE

e-mail: ace.arconce@orange.fr Site: www.ace-arconce

février 2015

PROJET DE CENTER PARCS SUR LA COMMUNE DU ROUSSET

DECLARATION D'ACE ARCONCE

En 2008 Pierre et Vacances SA, société privée, engageait le projet de Center Parcs sur la commune du Rousset.

Difficile d'imaginer que ce projet ait pu être engagé en 2008 sans la collaboration de personnalités publiques pour aboutir en 2014 à un accord entre la Sté Pierre et Vacances SA, le Conseil Général et le Conseil Régional.

L'accord précise que le financement de ce projet immobilier privé, estimé à 170 millions d'euros, est en grande partie public avec une répartition entre le Conseil général de Saône-et-Loire, le Conseil régional et une Société d'Economie Mixte (SEM) et que tous les aménagements collectifs nécessaires au bon fonctionnement du Center Parcs, resteraient à la charge des organismes publics compétents sans qu'ils aient été chiffrés (assainissement, adduction d'eau, gaz, électricité, téléphonie, fibre optique, etc...).

Les élus et mandatés des collectivités en charge de l'eau et de l'assainissement sont engagés par cet accord sans jamais avoir participé à son élaboration. Il leur est seulement demandé de réaliser des travaux, des Plans Locaux d'Urbanisme ou de réviser un zonage d'assainissement et bientôt d'adopter les budgets prévisionnels pour financer tout cela.

Outre les conséquences incontestables sur l'environnement à examiner au regard de la réglementation, de nombreuses autres conséquences du projet de Center Parcs sont passées sous silence.

Dès octobre 2014 ACE ARCONCE a adressé aux collectivités compétentes des courriers contenant une série de questions sur l'environnement, l'eau et l'assainissement. Aucune réponse n'a été apportée à ces courriers.

La réalisation de ce projet est contesté par une partie de la population tant pour le manque de démocratie lors de son élaboration que pour des raisons environnementales et l'engagement de fonds publics importants du département, de la région et des collectivités.

Pour toutes ces raisons ACE ARCONCE dénonce cet accord et soutient les administrés, les usagers et les associations qui étudient les conséquences de ce projet de Center Parcs et d'autres alternatives pour un tourisme respectueux des hommes et de l'environnement.

adoptée à l'unanimité par l'AG du 7 février 2015